

Résidence MARAMA



NOTICE DE PRESENTATION

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Tahiti architecture Philippe Jarcet

SOMMAIRE

A-DEFINITION ET LOCALICATION DU PROJET

- A.1-DEFINITION DU PROJET
- A.2-IMPLANTATION DU PROJET
- A.3-LE PARTI ARCHITECTURAL
- A.4-LE PROJET DANS LE CONTEXTE DU PGA

B-DESCRIPTION SOMMAIRE DES PRESTATIONS

- B.1-INDICATIONS GENERALES
- B.2-TRAVAUX DE GROS ŒUVRE ET DE GENIE CIVIL
- B.3-TRAVAUX DE CHARPENTE, COUVERTURE, ZINGUERIE, SERRURERIE
- B.3-TRAVAUX DE MENUISERIE ALUMINIUM
- B.4-TRAVAUX DE MENUISERIE BOIS
- B.5-TRAVAUX D'ELECTRICITE
- B.6-TRAVAUX DE CARRELAGE
- B.7-TRAVAUX DE PLOMBERIE ET SANITAIRES
- B.8-TRAVAUX DE FAUX PLAFONDS
- B.9-TRAVAUX DE PEINTURE

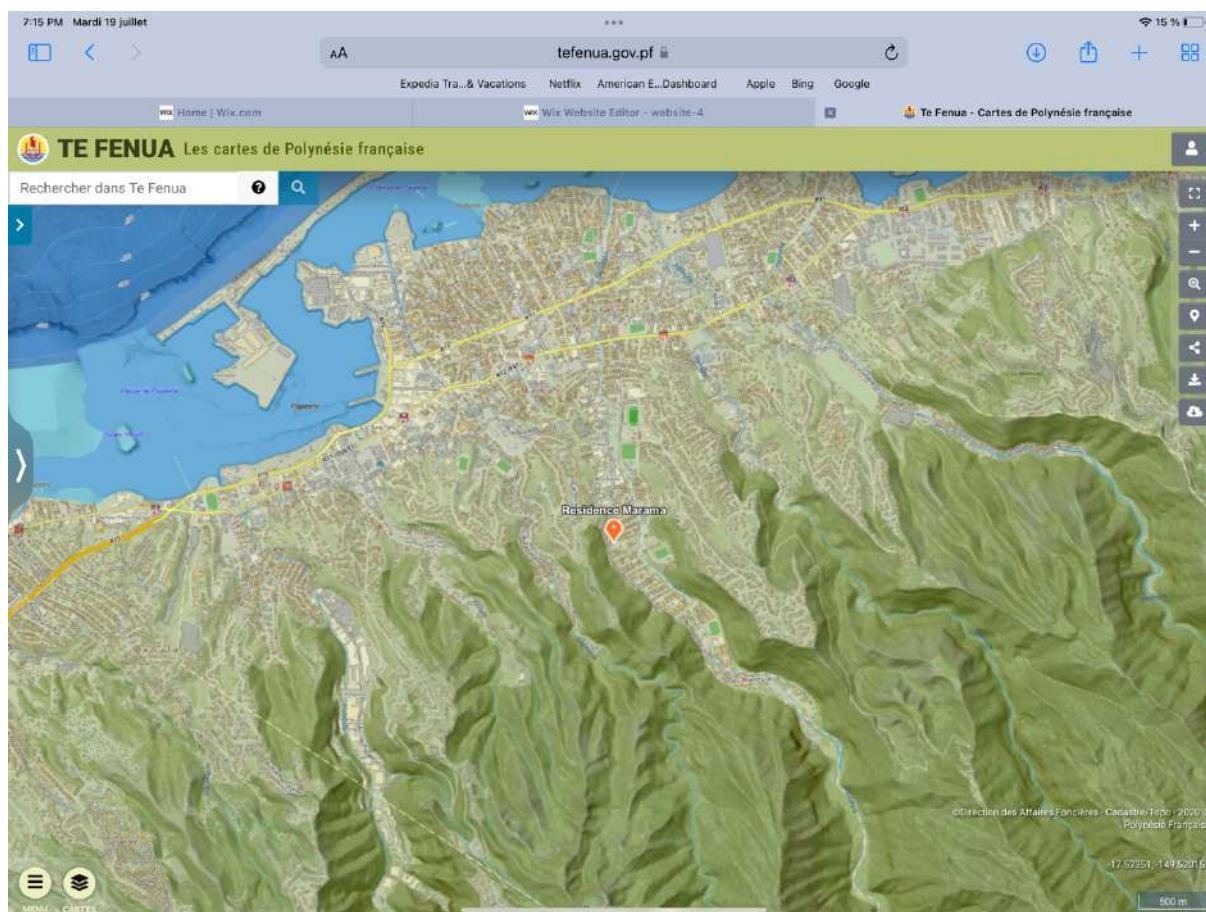
A-DEFINITION ET LOCALICATION DU PROJET

A.1-Définition du projet

Le projet prévoit la construction d'un immeuble de conception contemporaine qui comprendra 61 logements collectifs et 111 parkings sur deux niveaux.

A.2-Implantation du projet

Le projet est implanté sur la parcelle DV-100 dans la commune de Papeete dans le quartier de TITIORO



A.3-Le projet dans le contexte du PGA

Le projet s'inscrit dans les règles du Plan Général d'Aménagement de la commune de PAPEETE. Il est situé en zone urbaine UCB.

B-DESCRIPTION SOMMAIRE DES PRESTATIONS

B.1-Indications générales

Le projet est constitué de 60 logements, 111 parkings en sous-sol et rez de chaussée, 1 piscine et 1 ascenseur. L'ensemble des travaux sera conforme aux DTU, aux règles de l'art ainsi qu'aux textes réglementaires en vigueur. Le maître d'œuvre et le bureau de contrôle se chargeront de contrôler et de veiller au respect des normes.

B.2-Travaux de gros œuvre et de génie civil

Les travaux d'implantation seront effectués et vérifiés par une entreprise agréée par le maître d'œuvre.

Les travaux de fouilles des fondations seront effectués à l'aide d'engins mécaniques appropriés qui effectueront des fouilles pour semelles aux dimensions déterminées par le bureau d'études structures béton armé d'après les résultats de l'étude de sol pratiquée par le bureau d'étude sélectionné.

L'ensemble des ouvrages sera traité en phase réalisation à l'aide d'un produit anti-termite approprié.

Le principe des fondations sera défini par le bureau d'études en fonction de l'interprétation du résultat des essais de sol.

Les fondations seront coulées en pleines fouilles après mise en œuvre des ferraillements et vérification du respect des plans de ferraillement et des normes en vigueur pour ce type d'ouvrage par le bureau de contrôle.

Le remblai sous dallage sera en tout venant de dimensions 0/30 et devra être dépourvu de matières organiques. Il sera compacté soigneusement et soumis à des essais de plaque pratiqués par le LTPP pour en vérifier la portance avant le démarrage des travaux de dallage.

Un film polyane sera mis en place sur les remblais et avant ferraillement des dalles afin d'éviter les remontées capillaires d'humidité.

Le dallage sur remblai comprendra un ferraillement qui fera l'objet d'un contrôle minutieux avant coulage de la dalle.

Les réseaux de plomberie et d'électricité auront été préalablement mis en œuvre par les entreprises titulaires de ces lots, ainsi que le réseau d'assainissement et le ceinturage de la prise de terre en fond de fouilles.

Sur ces fondations et dallage béton armé débutera la réalisation des voiles et poteaux en béton armé après vérification par le bureau de contrôle des ferraillements et de la qualité des bétons.

Des prélèvements d'éprouvette béton lors des coulages seront effectués et expédiés au LTPP, où ils subiront des séries de tests à 7 jours, 14 jours 21 et 28 jours d'âge, afin d'en contrôler la résistance et la porosité.

Tous bétons présentant des valeurs inférieures aux normes en vigueur seront démolis.

Les cloisons de séparation des locaux seront réalisées en plaques de plâtre de type « BA 13 » d'une épaisseur de 72mm d'épaisseur.

Ces cloisons seront peintes sur leurs 2 faces en 3 couches de peinture. La couleur sera neutre dans les tons « blanc cassé ».

Les escaliers seront réalisés en béton armé, respectant les normes de sécurité et suivant le même contrôle que subira l'ensemble des ouvrages en béton armé.

B.3-Travaux de charpente, couverture, zinguerie, serrurerie

Les toitures étant plates seront traitées en étanchéité lourde.

Les descentes d'eaux pluviales seront en PVC et fixées aux façades par colliers en polypropylène.

Dans les gouttières, au droit des naissances d'eaux pluviales, seront mises en œuvre des crapaudines permettant d'éviter que des feuilles ou autres éléments ne rentrent dans les descentes d'eaux pluviales.

B.4-Travaux de menuiserie aluminium ou PVC

Les profilés utilisés seront de type Aluminium de couleur sombre . Les types et assemblages de types auront fait l'objet d'essais en laboratoire.

Le vitrage sera clair ou dépoli.

B.5-Travaux de menuiserie bois

La nature et la qualité des bois de menuiserie employés répondront aux prescriptions de la norme NF P 53-510.

Tous les bois utilisés seront obligatoirement des bois traités à cœur qui recevront un traitement supplémentaire sur chantier en cas de découpe.

La quincaillerie sera de qualité estampillée SNFQ, les paumelles seront en acier inoxydable et l'ensemble de la visserie en inox.

Les portes des locaux classés à risque par les normes de sécurité incendie seront de type coupe-feu 1/2 heure et seront munies de ferme porte pour ce qui concerne le local machinerie ascenseur et les locaux de réserves ou locaux techniques.

Les portes du local poubelles seront de type coupe-feu 1 heure et seront également munies de fermes portes.

Les placards seront aménagés et les portes seront coulissantes.

B.6-Travaux d'électricité

L'ensemble des circuits sera réalisé avec protections, y compris les circuits de mise à la terre et la liaison équipotentielle principale, suivant la norme NF C 15.100.

Chaque appartement disposera d'une armoire de disjoncteurs modulaires omnipolaires formant dispositifs de protection contre les surcharges et les courts circuits.

Chaque appartement disposera également d'ETEL équipé d'une GTL

Un éclairage de sécurité sera mis en œuvre dans les parties communes, de type Blocs Autonomes 360 lumens avec vasque et inscription, équipés d'un dispositif de télécommande pour mise au repos, autonomie 1 heure, conforme à la norme NFC 71.801 IP 449.

La ventilation des salles de bains et cuisines sera assurée par un ensemble formant ventilation mécanique contrôlée (VMC) si elles ne sont pas ventilées naturellement.

L'ascenseur sera de type électrique, d'une capacité de 630 kg de charge, pour 8 personnes, vitesse de 0,60m/0,15m secondes environ et desserviront tous les étages. Ils devront respecter la norme NF en 81.2

La fibre optique sera raccordée aux logements par un opérateur local. Les séjours et les chambres seront équipés d'une prise téléphonique.

Les parkings en sous-sol bénéficieront d'un système de désenfumage en cas d'incendie.

Les chambres à coucher seront équipées de climatisations individuelles.

Les points lumineux ne sont pas livrés avec les luminaires.

B.7-Travaux de carrelage

L'ensemble des carrelages de sol prescrits sera d'un classement UPEC minimum de catégorie U3 P2 E2 C1. Il sera posé de façon traditionnelle, sur chape flottante désolidarisée de la dalle en béton armé par un feutre de type Assour assurant une isolation phonique des locaux superposés.

Le carrelage de sol sera au minimum de taille 60X60 et sera posé avec des plinthes de même type en périphérie de l'ensemble des pièces, à l'exception des pièces d'eau où les murs seront revêtus de faïence toutes hauteurs.

Les carrelages des locaux sanitaires seront de type antidérapant de classe A.

B.8-Travaux de plomberie et sanitaires

Les logements seront équipés de ballons d'eau chaude électriques.

L'ensemble de la robinetterie sera de classement IA ou IB.

Les canalisations enterrées seront en PEHD pression avec pose suivant avis technique correspondant.

Tous les appareils seront de teinte blanche et de choix groupe 2 et 3 de type PORCHER série ou similaire. Ils seront tous équipés d'un robinet d'arrêt avec vidange directement sous l'appareil.

L'ensemble des canalisations sera ventilé par une prise d'air extérieure en son point haut. Des chauffe-eaux solaires seront installés en toiture.

Le local poubelle, recevra un point d'eau et une évacuation afin de pouvoir le nettoyer aisément.

Les eaux usées seront traitées par une station d'épuration privée localisée sur les plans sous la rampe du parking du bâtiments . Ille sera enterrée et accessible par un passage technique sur la rampe des parkings.

L'entretien de cette station sera à la charge des occupants.

Les eaux, après traitement, seront évacuées en contrebas vers les réseaux existants.

Les salles de bains seront équipées de meubles sous vasque, miroirs et pares douche.

B.9-Travaux de faux plafonds

Les plafonds recevront une peinture acrylique mate dans les pièces sèches et une peinture acrylique satinée dans les pièces humides.

La hauteur des plafonds sera en tout point supérieure à 2,50 m.

B.10-Travaux de peinture

Toutes les maçonneries et bétons apparents recevront une peinture 3 couches en plus d'une couche préparatoire d'imprégnation.

Les façades recevront un traitement en imperméabilisation type I.3

Les portes intérieures et les huisseries bois seront peintes en 3 couches à l'aide d'une peinture glycérophthalique satinée, teinte à l'identique des murs.

Les portes pleines des appartements et bureaux recevront une lasure incolore, en 3 couches, finition transparente soignée.

Toutes les peintures seront de qualité lavable.

Les murs extérieurs seront peints à l'aide d'un enduit de parement plastique, antichoc et hydrofuge type PANTIGRES, ou similaire.

B.11. TRAVAUX ANNEXES:

Le Plan d'aménagement général de la zone ne nous permettant pas de couvrir les parkings alentours en béton, nous les couvrirons par des toiles tendues entre le mur d'enceinte et les bas de terrasses du R+1 afin de couvrir tous les parkings.